



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E53247

VALABLE JUSQU'AU 17/11/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/01/2007  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 25/01/2007  
160 000

Raison sociale : CHAMPAILLER CHAUFFAGE

ZA DU PLANIL  
12 RUE DE L'EUROPE  
42410 PELUSSIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ST ETIENNE 494285174

Téléphone : 04 74 87 79 36  
Portable : 0474877936

Fax :

Siret : 494 285 174 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 21 809

Site Internet : www.champailleurchauffage.com  
E-mail : contact@champailleurchauffage.com

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 020-150403

Responsabilité légale :  
CHAMPAILLER RÉMY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 020-150403

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Effectif moyen : 9 Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	07/10/2020
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	22/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	22/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	22/09/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.